

Consultations annuelles obligatoires prévues aux articles L2312-25 et L.2312-26 du code du travail : Avis UNSa sur la politique économique.

Avis 

Information-consultation sur le projet d'évolution d'organisation des Pôles d'Exploitation de Covéa Immobilier

Avis 

Schéma Directeur Immobilier : Information-consultation sur le projet du site d'Ermont

Avis 

Information sur le projet de fusion-absorption des 3 GIE informatiques non employeurs projet de fusion-absorption des 2 GIE informatiques employeurs (Eurodem et Europex)

Avis 

DIARD : Information-consultation sur le projet d'outil TRANSMED

Avis 